

Déclaration de la CGT concernant l'affiliation à une assurance maladie des frontaliers français travaillant en Suisse.

La législation européenne, applicable entre la France et la Suisse, oblige normalement les frontaliers français en Suisse à s'affilier à une assurance maladie en Suisse. Par dérogation à ce principe la France et la Suisse ont mis en place un droit d'option qui autorise les frontaliers à s'assurer temporairement dans l'assurance de leur choix en France ou en Suisse.

Ce droit d'option temporaire arrive à terme le 1^{er} juillet 2014 et le gouvernement français propose de reporter l'échéance au 1^{er} janvier 2015.

A cette date, la Suisse continuerait de leur laisser le droit de s'assurer en France. Mais la France ne leur laisserait plus que le choix de s'assurer à la Sécurité sociale par le biais de la CMU volontaire.

Des associations de frontaliers mènent une bataille acharnée pour le maintien de ce droit d'option. La CGT considère cette liberté contraire à la solidarité prévalant dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire de la sécurité sociale française.

En effet les assurances privées tarifient au risque, et par personne. Il en résulte une cotisation relativement faible pour les jeunes du fait qu'à cet âge la bonne santé est le cas général. Par contre dès lors qu'il faut protéger ses enfants ou qu'un âge plus avancé multiplie les risques de maladie la cotisation va s'élever en proportion. La deuxième phase rend la sécurité sociale française plus avantageuse. On ne peut vouloir gagner sur les deux tableaux.

Il serait injuste vis-à-vis des salariés français de les autoriser à cotiser à des assurances privées moins chères tant qu'ils ont un risque faible, et qu'ils reviennent profiter de la solidarité de la Sécurité sociale une fois qu'ils ont des ayants droit ou qu'ils vieillissent et que leur risque se dégrade, entraînant une élévation du coût de l'assurance privée.

La CGT s'oppose au maintien du droit d'option sauf si la possibilité du retour comme frontalier au sein de la sécurité sociale française est exclue.